

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Lachaine Mathieu

<https://www.cadre21.org/membres/0fdaacfa56809bf70ba6cf84>

Date d'obtention : 2022-01-14 20:41:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Approche révolutionnaire en lien avec la problématique grandissante des sextos. L'objectif commun des différentes parties d'intervenants est la sécurité et le bien-être des jeunes. La trousse est un outil efficace, rapide et complet qui respecte le rôles et les responsabilités des différents intervenants. La méthode d'intervention uniformise les interventions, agit sur la propagation des images et les conséquences chez les jeunes impliqués, rassure les intervenants scolaires, les parents et sécurise les jeunes. Le respect de l'intégrité physique et psychologique de la ou des victime(s) est priorisé.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens beaucoup plus outillée et guidée avec l'outil sexto pour intervenir dans une telle situation. Je suis maintenant en connaissance du cadre légale qui entoure ces interventions. Mon rôle et mes responsabilités sont maintenant très clairs. Je n'évalue aucun élève investigateur vu pas position d'autorité. J'assurerai un soutien à la victime et pourrai informer les parents professionnellement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai de rester dans le cadre de la grille d'évaluation. Aussi de référer directement aux policiers un cas d'acte malveillant. Je ferai une saisie rapide de tous les appareils ayant possiblement du contenu photographique ou vidéo. Je mentionnerai aux autres intervenant l'importance de ne pas visionner aucun contenu photographique ou vidéo.